



HAL
open science

De quelques origines allemandes du Catalogue français des variétés et de la politique de modernisation agricole du gouvernement de Vichy

Christophe Bonneuil

► **To cite this version:**

Christophe Bonneuil. De quelques origines allemandes du Catalogue français des variétés et de la politique de modernisation agricole du gouvernement de Vichy. M Lyautey, L. Humbert et C. Bonneuil (dir.). Histoire des modernisations agricoles au XXe siècle, Presses Universitaires de Rennes, pp.85-99, 2021. hal-03515773

HAL Id: hal-03515773

<https://hal.science/hal-03515773>

Submitted on 29 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De quelques origines allemandes du Catalogue français des variétés et de la politique de modernisation agricole du gouvernement de Vichy

Christophe Bonneuil

in M. Lyautey, L. Humbert et C. Bonneuil (dir),

Histoire des modernisations agricoles au XXe siècle, Rennes, PUR, 2021, 85-99.

Le travail fondateur d'Henri Mendras, sur le maïs hybride, a montré comment l'adoption de nouvelles variétés agricoles pouvait jouer un rôle clé dans la transformation des sociétés rurales¹. De même, la variété de blé *Étoile de Choisy*, issue notamment de la variété italienne *Ardito*, qui s'impose dans le Sud de la France après-guerre, présente par sa génétique la particularité de bien répondre à l'apport d'engrais azoté chimique, favorisant ainsi l'intensification agricole, suivie de l'achat du premier tracteur par les agriculteurs du Sud-Ouest, puis du basculement vers la culture du maïs hybride². Ces deux exemples montrent comment, sans s'attaquer directement aux structures ni aux systèmes de production, de simples incitations à adopter de nouvelles variétés peuvent générer des effets de levier sur les systèmes de culture et sur l'extraversion des fermes vers les marchés et le crédit.

On peut nommer « modernisation *génétique*³ » l'ensemble des savoirs, représentations, stratégies et instruments d'intervention sur le monde rural et ses pratiques agricoles qui placent la modification de la composition génétique intime des organismes présents dans les paysages agricoles (standardisation, sélection positive et négative) comme voie principale – voire cheval de Troie – d'une « modernisation » dans ses quatre dimensions définies en introduction de cet ouvrage : i) un processus de rationalisation weberienne, ii) une insertion des sociétés rurales dans le capitalisme industriel, iii) une transformation des façons de gouverner les sociétés rurales, notamment depuis l'État, et iv) de profondes mutations anthropologiques des sociétés rurales, y compris dans leurs rapports au vivant.

Ce chapitre retrace l'adoption d'un nouveau dirigisme variétal et semencier sous le régime de Vichy, en précisant ce qu'il doit au transfert du modèle de modernisation génétique de l'agriculture mis en place par l'Allemagne nazie. On présentera dans un premier temps l'historiographie des modernisations génétiques de l'agriculture et ses diverses voies nationales. On montrera ensuite le rayonnement scientifique et agronomique allemand et les voies par lesquelles l'organisation agricole et semencière mise en place par le régime nazi étaient connues en France avant 1940. Après avoir exploré les voix et les arènes par lesquelles le modèle nazi de modernisation agricole se donne en exemple sous l'Occupation, nous

1 MENDRAS H., *La fin des paysans*. Paris, Actes Sud, 1992 [1967].

2 BONNEUIL C. et THOMAS F. 2009. *Gènes, pouvoirs et profits*. Versailles, Quae-ECLM. 2009, p. 148-150.

3 FLITNER M., "Genetic Geographies: A Historical Comparison of Agrarian Modernization and Eugenic Thought in Germany, the Soviet Union, and the United States", *Geoforum*, 34(2), 2003, p. 175-185.

produisons enfin les preuves d'un interventionnisme direct de l'occupant dans la genèse de la réglementation variétale et semencière de Vichy.

1. Les modernisations génétiques de l'agriculture

Bien des historien.ne.s ont souligné la place centrale de la transformation génétique des animaux et végétaux agricoles dans les transformations des écosystèmes, des marchés et des sociétés rurales au XX^e siècle : de la *Progressive Era* à la généralisation des maïs hybrides dans les années 1940 aux États-Unis⁴ ; des politiques semencières dirigistes de l'Europe fasciste et nazie à celle de l'Union Soviétique sous la houlette de Vavilov⁵ ; des « révolutions vertes » de l'Europe de la première moitié du XX^e siècle à l'intensification japonaise de la culture des vers à soie par la standardisation génétique⁶ ; des modernisations par la semence et standardisations variétales impulsées par les puissances coloniales dans leurs colonies, aux « révolutions vertes » dans les Suds (Mexique, Inde, Philippines...) après la Seconde Guerre mondiale. Cet ensemble de travaux⁷ a pointé tant les points communs que les différences nationales qui ont existé entre ces divers modernismes génétiques. On a aussi étudié les multiples circulations entre eugénisme, médecine, agriculture, anthropologie, statistique, exprimant la transversalité de projets de « modernisation génétique » des sociétés⁸, voire d'un « modernisme génétique », appellation qui permet de mieux souligner sa dimension idéologique et utopique (voisine de ce que James Scott a appelé le « high-modernism ») autant que ses instruments d'action concrets⁹. Le modernisme génétique est la forme principale prise par la biopolitique au XX^e siècle. Il s'inscrit également dans la panoplie des stratégies d'alignement, de simplification et de mise en forme des sociétés rurales et des environnements, en vue de les rendre lisibles et gouvernables par l'État (et les centres de décision économiques)¹⁰.

4 FITZGERALD D. K., *The business of breeding. Hybrid corn in Illinois*. Ithaca, Cornell Univ. Press, 1990 ; KLOPPENBURG J. R. *First the Seed: The Political Economy of Plant Biotechnology, 1492-2000*. Cambridge University Press, 2004.

5 HEIM S., *Plant breeding and agrarian research in Kaiser-Wilhelm-Institutes, 1933-1945*, Berlin, Springer, 2008 ; TAUGER M. B., « Pavel P. Luk'ianenko and the Origins of the Soviet Green Revolution », in de JONG-LAMBERT W. & KREMENTSOV N. (dir.) *The Lysenko Controversy as a Global Phenomenon*. Palgrave, Vol. 1, 2017, p. 97-127.

6 HARWOOD J., *Europe's green revolution and others since*. Londres, Routledge, 2012.

7 PISTORIUS R.J., van Wijk J., *The exploitation of plant genetic information: Political strategies in crop development*. Wallingford, UK, CABI Publishing, 1999 ; BERRY D., « Agricultural modernity as a product of the Great War: The founding of the Official Seed Testing Station for England and Wales, 1917-1921 », *War and Society*, 34(2), 2015, p. 121-139.

8 Pour une synthèse sur ces transversalités, voir FLITNER M., *op. cit.*

9 Une caractérisation du « modernisme génétique » est proposée dans : BONNEUIL C., « Seeing Nature as a 'universal store of genes': How biological diversity became 'genetic resources', 1890-1940 », *Studies in History and Philosophy of Science - Part C*, 2019, sous presse.

10 SCOTT J. C., *Seeing like a state. How certain schemes to improve the human condition have failed*. New Haven, Yale University Press, 1998.

1.1. Le modèle nazi de modernisation génétique de l'agriculture

Pour s'en tenir au monde végétal, on peut distinguer deux modèles de modernisme génétique (en réalité parfois combinés), l'un libéral et marchand, l'autre étatique et dirigiste (ou corporatif). Dans le second cas, s'impose l'idée, à son apogée dans le deuxième tiers du XX^e siècle, que ce n'est pas aux agriculteurs ni au marché de juger des variétés et semences qui leur conviennent, mais qu'il revient à l'État de déterminer les formes de vie dont la « valeur génétique » est assez optimisée pour mériter d'exister dans les paysages agricoles, et de délivrer – ou non – l'autorisation de mise sur le marché à chaque variété végétale. Ce phyto-eugénisme piloté par l'État et ses experts généticiens est la voie prise en Europe (mais aussi en Argentine) à partir des années 1920. Ceci contrastant avec le modèle États-unien, où la protection par brevet des nouvelles variétés végétales (Patent Act de 1930) se fait sans prise en compte de leur valeur agronomique et où le succès du maïs hybride se fait par la voie du marketing et du libre choix d'agriculteurs plutôt que la contrainte étatique¹¹.

Comme l'a notamment montré Tiago Saraiva, après la bataille du blé italienne propulsant quelques lignées modernes, telle la variété *Ardito*, de 3% des surfaces de l'Italie fasciste en 1925 à 50% en 1940¹², l'ordonnance du Troisième Reich sur les semences en 1934 marque une étape majeure vers un nouveau régime dirigé de modernisation agricole : autorisation préalable de mise sur le marché des variétés (*Reichsortenliste*), solide réseau multi local d'essais de variétés, et interdiction de vente de semences non certifiées¹³. La voie est ouverte à une « mise en ordre » ou un « nettoyage » variétal (selon le double sens du mot *Sortenbereinigung* alors employé) : dans les quelques années qui suivent 1934, 87% des variétés de blé, 66% des variétés de maïs et 93% des variétés de pomme de terre sont mises hors-la-loi¹⁴. Les études récentes ont aussi souligné la centralité des agronomes et de l'expertise biologique et génétique dans la construction même du régime nazi, de sa politique d'expansion et d'exploitation des territoires occupés, et notamment dans l'opération Barbarossa¹⁵. Transformation des plantes et transformation des espaces et sociétés rurales européennes allaient de pair dans l'esprit des protagonistes tel que le secrétaire d'État à l'agriculture Herbert Backe, au point qu'un ouvrage de vulgarisation agronomique s'intitulait « les plantes font la révolution »¹⁶.

11 KLOPPENBURG J., *op. cit.*

12 SARAIVA T., *op. cit.*

13 Verordnung über Saatgut, 26. März 1934, *Reichsgesetzbl.* I, 248.

14 WIELAND T. "Wir beherrschen den pflanzlichen Organismus besser...". *Wissenschaftliche Pflanzenzüchtung in Deutschland, 1889-1945*. Munich, Deutsches Museum, 2004, p. 196-197; HARWOOD J., « The fate of peasant-friendly plant breeding in Nazi Germany », *Hist. Stud. In Nat. Sci.*, 40(4), 2010, 569-603, p. 581.

15 SARAIVA T., *op. cit.* ; Gerhard G., *Nazi Hunger Politics : a History of Food in the Third Reich*. Lanham, Rowman & Littlefield, 2015.

16 HAHN C. D., *Pflanzen machen Revolution*. Leipzig, Voigtländer, 1938.

1.2. En France : Vichy, moment fondateur de la modernisation génétique de l'agriculture

Quid alors des dimensions végétales de la « révolution nationale » ? C'est bien sous Vichy que s'instaure un dirigisme variétal et semencier, qui n'avait été préfiguré que par quelques rares prodromes dans l'Entre-deux-guerres, hormis dans le cas singulier d'une viticulture à nouveau en crise¹⁷.

Concernant le blé, culture prépondérante du pays, une liste officielle, dénommée « catalogue », est établie en 1922, mais elle se limite à une simple liste des variétés existantes, avec mise en synonymie des variétés identiques de noms différents, mais sans pouvoir de mettre hors-la-loi des variétés¹⁸. Face à la surproduction la loi du 24 décembre 1934 envisage d'« interdire l'offre au public » des « variétés à très grand rendement, mais à faible valeur boulangère (...) Il existe déjà un Catalogue officiel des variétés de blé cultivées en France (...) qui pourra servir de base à l'application de cette disposition. Il suffira d'interdire l'inscription de variétés nouvelles si leur productivité est exagérée, et de rayer du Catalogue certaines variétés antérieurement inscrites ». Quelques mois après la loi allemande, on a donc ici une première velléité de dirigisme variétal. La loi stipule que, par Décret, le gouvernement « pourra réviser et limiter la liste des variétés de blés de semences qui pourront être mis en vente¹⁹ ». Cette disposition est inspirée par Émile Schribaux, directeur de la station centrale d'amélioration des plantes à Versailles, qui pour avoir présidé l'association internationale des sélectionneurs de plantes connaît bien les politiques variétales mises en place en Italie et en Allemagne. Toutefois, elle va se heurter au barrage des grandes Maisons de sélection²⁰, qui commercialisent justement des variétés à haut rendement et à valeur boulangère controversée, de sorte que le Ministère renoncera à tout décret en ce sens.

Il faut donc attendre le régime de Vichy, dans une France occupée par le III^e Reich, pour qu'un dirigisme variétal et semencier soit placé au cœur de la politique agricole. Le Comité Technique Permanent de la Sélection des plantes cultivées (CTPS) est créé par le décret du 24 février 1942²¹. Les missions du CTPS couvrent tous les aspects de la question semencière : de la mise en place de filières de multiplication, pour ravitailler la France, à l'encouragement de la création variétale. Surtout, « le CTPS donne son avis sur l'inscription au catalogue »²², catalogue qui devient la liste limitative des variétés autorisées à être mises sur le marché. Des sections spécialisées par produits sont par ailleurs constituées au sein de la Corporation paysanne, qui se saisissent de la question de la multiplication des semences. Le Groupement

17 Face à la surproduction, le Décret du 18 janv. 1935 (*JORF* du 24 janv. 1935), « interdit d'offrir en vente (...) ainsi que (...) de planter les cépages (...) : Noah, Othello, Isabelle, Jacquez, Clinton, Herbemont ». Ces six cépages sont des hybrides productifs mais plus chargés en méthanol que les cépages greffés.

18 BONNEUIL C. et THOMAS F., *op. cit.*, p. 60-63.

19 Loi du 24 déc. 1934 sur l'assainissement du marché du blé, article 2, *JORF* du 25 déc. 1934, p. 12696.

20 Assemblée générale extra-ordinaire du 12 déc. 1934, *Le Sélectionneur Français*, vol 3 (4), p. 141-142

21 L'arrêté du 27 mai 1942 en fixe la composition : *JOEF*, 10 juin 1942, p. 2023.

22 Décret du 24 fév. 1942 et arrêté du 10 mars 1942, (*JOEF*, 12 mars 1942, p. 999-1000.

National Interprofessionnel des Semences (GNIS) est établi par la loi du 11 octobre 1941 dans le sillage de l'organisation corporative de l'économie en Comités d'Organisation, et de la Corporation paysanne²³. Au secrétariat d'État à l'Agriculture, un bureau des semences est créé en 1942, à la direction des moyens de production. En temps de pénurie, l'amélioration de la disponibilité et la qualité des semences semble un des moyens les plus immédiats pour accroître la production. En outre la délivrance sous supervision administrative des semences aux agriculteurs apparaît comme un outil de quadrillage du monde agricole. Comme un peu plus tôt en Italie et en Allemagne, s'affirme alors autour de 1942 la stratégie de piloter depuis l'État la composition génétique des espaces agricoles et l'approvisionnement des agriculteurs en semences, comme cheval de Troie pour agir à distance sur les pratiques agricoles et les systèmes de culture.

Si les objectifs économiques d'accroissement de la production sont mis en avant, les instruments du dirigisme semencier et variétal remplissent aussi une fonction politique : il s'agit d'améliorer l'actionabilité par l'État des sociétés rurales via le pilotage des flux génétiques, de simplifier le paysage variétal pour rendre les activités agricoles plus perméables au regard (statistiques) et aux directives d'un gouvernement de Vichy qui peine à contrôler ce que les agriculteurs font et à qui ils vendent. Comme l'ont montré les travaux d'histoire économique de Vichy, dès 1941, la politique d'approvisionnement et de ravitaillement fuit de toutes part, donne lieu à une longue série de scandales et suscite bientôt une hostilité croissante du monde rural²⁴. Pour un régime qui joue sa légitimité, disposer d'un levier à travers les variétés et semences utilisées devient crucial pour peser quantitativement et qualitativement sur ce que sèment les agriculteurs, en vue d'anticiper le niveau des récoltes au plus près et en capturer la fraction la plus grande possible. Des dispositifs normant les variétés à utiliser ou non, organisant la fourniture de semences aux agriculteurs sont autant d'outils pour surveiller les producteurs paysans, les maintenir dans l'extraversion administrée au service du ravitaillement plutôt que le marché noir ou le repli sur l'autoproduction. Le contexte est celui d'un mécontentement face à la pénurie, de la démission forcée (en février 1941) du Secrétaire d'État au Ravitaillement Jean Achard, compromis dans une affaire de marché noir, suivie d'une reprise en main de l'économie rurale par l'administration, au détriment des professionnels et en faisant nettement basculer la Corporation paysanne vers un simple outil du dirigisme étatique, et du fameux discours du « vent mauvais » (12 août 1941). Le malaise paysan va confiner à la dissidence : dès l'automne 1941, les organismes du Ravitaillement notent un déclin des livraisons effectués à l'administration et une indignation paysanne contre la taxation (plafonnement du prix) trop faible des produits agricoles, conduisant à la généralisation du refus de livrer, de la tricherie, ou du repli en « autarcie domestique » paysanne²⁵.

23 Loi du 11 octobre 1941, relative à l'organisation du marché des semences, *JOEF*, 12 octobre 1941, p. 4406-4407.

24 GRENARD F., « Les implications politiques du ravitaillement en France sous l'Occupation ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 94/2, 2007, p. 199–215.

25 GRENARD F., LE BOT F. et PERRIN C., *Une histoire économique de Vichy. L'État, les hommes et les entreprises*. Paris, Perrin, 2017, p. 99 et 98.

On comprend donc que restreindre et guider les choix variétaux des agriculteurs, leur apporter les semences de façon à prendre une option sur leur production, deviennent des maillons clé de la politique agricole du régime. On a décrit ailleurs le déploiement de ce dirigisme semencier dans les filières pomme de terre et blé, sa reconduction à la Libération, ainsi que sa consolidation en un « régime de progrès génétique planifié »²⁶. En imposant les variétés les plus « modernes » et en créant un espace de coordination entre sélectionneurs privés, chercheurs publics et représentants professionnels agricoles, ce régime a fortement contribué à la hausse de la production agricole française des décennies d'après-guerre, puisqu'on attribue généralement 50% des hausses de rendement à l'amélioration génétique. Loin de l'image d'un régime traditionaliste cantonné au discours de « la terre ne ment pas », ou bien impuissant à moderniser l'agriculture dans un moment bref et défavorable²⁷, c'est donc là un dispositif d'action publique extrêmement « moderne » qui est mis en place par le gouvernement de Vichy, ouvrant la voie à une véritable mise de l'agriculture française sous perfusion d'un « progrès génétique » centralement piloté. Quels liens peut-on tracer entre ce nouveau dispositif de modernisation génétique de l'agriculture et le modèle allemand de dirigisme variétal et semencier établi dès 1934 ? Quels transferts et circulations relie la loi nazie sur les semences et le dispositif qu'elle instaure sous la houlette du corporatisme très dirigé qu'est le *Reichsnährstand* et le Décret Vichyssois de 1942 ?

2. Années 1930 : une recherche agronomique allemande rayonnante et un modèle d'organisation agricole et semencière nazie bien connu en France

L'excellence et le rayonnement de la recherche biologique et agronomique allemande exercent une influence majeure sur la science française depuis 1870²⁸. Dans le domaine des semences et de la génétique végétale, il est typique qu'Émile Schribaux (1857-1951), figure de proue de la recherche publique en amélioration des plantes de l'Entre-deux-guerres, ait passé près de deux ans en Allemagne au sortir de l'Institut National Agronomique (1881), dont il reprendra certains exemples à son retour en créant une station centrale d'essais de semences. Dans les années 1930, l'enseignement agricole et les services de vulgarisation et de protection des cultures allemands, comme sa recherche agronomique et biologique, comptent bien plus de moyens et de personnel que l'hexagone. Et alors qu'en octobre 1934, un décret vient supprimer d'un trait de plume l'Institut de Recherche Agronomique pour cause de crise budgétaire, de l'autre côté du Rhin, stations et laboratoire de recherche agronomique et de sélection animale et végétale sont particulièrement soutenues et financées par le régime nazi²⁹.

26 BONNEUIL C. et THOMAS F., *op. cit.* ; BONNEUIL C. et HOCHEREAU F., 2008. « Gouverner le 'progrès génétique'. Biopolitique et métrologie de la construction d'un standard variétal dans la France agricole d'après-guerre », *Annales HSS*, Nov.-Déc. 2008, p. 1305-1340.

27 LYNCH, É. « Agricultural policy in Vichy France: modernity or an 'allergy' to fascism ? », in L. FERNANDEZ PRIETO, J. PAN-MONTOJO & M. CABO VILLAVARDE, *Agriculture in the age of fascism: authoritarian technocracy and rural modernization*. Turnhout, 2014, p. 239-258.

28 PAUL, H. W., « The Role of German Idols in the Rise of the French Science Empire », in SCHUBRING G. (dir.), *'Einsamkeit und Freiheit' neu besichtigt*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1991, p. 184-197.

29 HEIM S., *op. cit.*, p. 29.

Aussi, malgré les traces laissées par la Première Guerre mondiale, les acteurs de la recherche agronomique français suivent de près ce qui se fait outre-Rhin et tissent des liens dans les Congrès et associations scientifiques internationales. C'est ainsi que Jean Achard, futur secrétaire d'État au Ravitaillement de Vichy, et Fritz Reinhardt, futur n°2 du Commandement Militaire Allemand en France, chargé des questions agricoles, ont fait connaissance dans les années 1930 à la fédération internationale des betteraviers, dix ans avant de se retrouver à l'Hôtel Majestic. C'est aussi dès 1936 qu'un programme de recherche sur la résistance au doryphore associe des chercheurs français et des chercheurs de la Kaiser-Wilhelm-Gesellschaft³⁰. A la veille de la déclaration de guerre bien des chercheurs français sont donc en liens étroits avec leurs collègues allemands.

C'est tout particulièrement le cas dans le domaine de l'amélioration des plantes et de la génétique, un domaine fortement internationalisé depuis le congrès international de génétique de Berlin en 1927. Les Congrès internationaux d'agriculture sont aussi l'occasion de rencontres et d'interconnaissance. Les généticiens et sélectionneurs se rassemblent en 1927 dans l'association internationale des sélectionneurs de plantes de grande culture (qui deviendra l'ASSINSEL)³¹. On y retrouve notamment Émile Schribaux, premier président, Charles Crépin, futur premier directeur de l'Inra, le soviétique Nikolai Vavilov, l'italien Strampelli qui joue un rôle clé dans la politique du blé du régime fasciste, et les allemands Erwin Baur et Theodor Roemer, professeur à Halle, principale station publique d'amélioration végétale en Allemagne. Le premier congrès international des sélectionneurs est organisé à Bruxelles en 1935, suivi de celui de Leyden en 1936. Après le passage du Patent Act américain instaurant la brevabilité des variétés de plantes à reproduction végétative en 1930, sélectionneurs publics et privés européens de l'ASSINSEL travaillent de concert à promouvoir des droits de propriétés en Europe sur leurs innovations. La bibliothèque de la station d'amélioration des plantes de Versailles alors dirigée par E. Schribaux, compte, dans ses fonds des années 1920 et 1930 un grand nombre d'ouvrages et de tirés à part d'Outre-Rhin, illustrant le rayonnement de l'amélioration des plantes allemande.

La revue *Le Sélectionneur Français*, organe de la section française de l'association internationale, ne manque pas de rapporter les évolutions réglementaires allemandes et les travaux d'inventaire et d'évaluation expérimentale qui l'accompagnent. Un article d'octobre 1934 de K. Snell, expert du *Reichsnährsamt* pour la sélection et la régulation des variétés de pomme de terre, est ainsi recensé ; il rapporte les activités d'évaluation variétale en vue de l'établissement de la liste limitative des variétés autorisées dans le Reich³². Peu après, un article de Snell sur la classification des variétés et la vérification de leur distinction est publié dans la revue.³³ Le dispositif technico-réglementaire de l'Ordonnance nazie sur les semences, appuyée par la prise en main pseudo-corporative du monde agricole par le *Reichsnährsamt*,

30 *Der Züchter*, 14(5), mai 1942, p. 126.

31 *Bull. de l'Association internationale des sélectionneurs de plantes de grande culture, 1927-1931; Le Sélectionneur français, 1932-39*, 8 vol.

32 Cf. *Le Sélectionneur Français*, 1935, 4(1), p. 51. Un livre de Snell et Geyer de 1935 sur la *Reichensortenliste* des pommes de terre est cité dans le même volume, p. 60.

33 SNELL, K., "Observation sur l'hérédité des caractères morphologiques de la pomme de terre", *Le Sélectionneur Français*, 5(4), 1936, 188-91.

est ainsi connu et suivi avec attention par les sélectionneurs publics et privés français car il présente le double intérêt d'un pilotage étatique de la qualité génétique et de l'institution de droits de propriété industrielle des obtenteurs.

3. 1940-1944 : le modèle de modernisation agricole de l'Occupant montré en exemple

Ces premiers éléments d'avant-guerre sont encore insuffisants pour prouver que la législation Vichyste sur les variétés et semences de 1942 a été directement inspirée du modèle allemand. Il nous faut à présent voir si et comment la modernité agricole allemande et le dirigisme variétal et semencier nazi sont montrés en exemple dans la France d'après l'armistice.

Début juin 1941 s'ouvre le salon du « progrès agricole » dans l' « Exposition de la France Européenne ». Dans les mois suivants, cette exposition devient un élément de « la caravane de la France européenne » qui circule dans l'ensemble du pays et attire des centaines de milliers de visiteurs³⁴. Financée par l'occupant et dramatisant ce que sera l'agriculture française « dans l'avenir » par opposition à « avant-guerre », elle prédit des débouchés immenses dans l'Europe sous domination allemande et appelle à l'accroissement de la production et à la modernisation technique. Cette exposition s'intègre dans un appareil beaucoup plus large mis en place par l'occupant allemand pour intensifier la mise en valeur agricole de la France et la mettre au service de l'approvisionnement du Reich : rattachement du Nord et Pas de Calais à l'administration militaire de Bruxelles, annexion de l'Alsace-Lorraine, quasi-annexion de la « zone interdite » allant des Ardennes au Jura avec confiscation de 170 000 ha exploités par la société agricole allemande *Ostland*³⁵, administration allemande de milliers d'agents, parallèle à l'administration agricole française dans les départements, qui produit ses propres estimations statistiques, veille aux livraisons requises et conseille les agriculteurs. C'est que le Reich et ses experts agricoles, autour d'Herbert Backe, le secrétaire d'État au ravitaillement du III^e Reich, agronome et homme clé du premier plan quadriennal de Göring comme du plan Barbarossa, ont élaboré une vision d'ensemble de la mise en valeur agricole de l'Europe allemande, et ont un projet de transformation d'une agriculture française qu'ils estiment sous-développée. Ce projet impérial et modernisateur de l'agriculture française est esquissé par Herbert Backe dans la conférence qu'il donne le 9 juillet 1941 à la maison de la chimie, en présence du ministre de l'Agriculture Pierre Caziot et de nombreux responsables et fonctionnaires agricoles. Il s'agit bien sûr d' « appliquer » le modèle allemand dont « les heureux résultats (...) sont maintenant éclatants », de renoncer à la facilité des importations coloniales le du modèle libéral, avec « cet axiome : *abandon radical de la culture extensive et organisation de son ravitaillement par son propre sol et par ses propres moyens*³⁶.»

34 LYNCH, *op. cit.*, 2014, p. 253.

35 LYAUTEY, M., dans cet ouvrage.

36 BACKE H. *La mission de l'agriculture en Europe, conférence faite à Paris le 9 juillet 1941*, Corbeil, Imp. Créte, 1941 p. 27-28.

Backe défend « une intensification dirigée » sur le modèle nazi : organisation corporative dirigée, prix rémunérateurs fixés par l'État, utilisation accrue d'engrais, développement des plantes sarclées, cultures dérobées, oléagineux, mise en culture des terres en friche (qu'il estime à 7 millions d'hectares)³⁷. Ce discours n'est que la pointe d'une doctrine martelée par divers experts et autorités du Reich, relayés par la presse allemande ou collaborationniste, préconisant d'intensifier l'agriculture française grâce une « technique allemande » incluant les prescriptions suivantes : l'aménagement des terres incultes et zones humides ; l'intensification de l'élevage avec « transformation d'une partie des pâturages en terres labourables » et le fourrage artificiel (800 silos construits en 1942 sous impulsion allemande)³⁸ ; le remembrement des terres (en rupture avec les discours Pétainistes de défense de la petite paysannerie, la loi du 9 mars 1941 sur le remembrement traduit une orientation modernisatrice) ; une mécanisation et fort usage des engrais accrus, mis en œuvre notamment dans les exploitations de l'*Ostland*, mais se heurtant ailleurs à la pénurie ; un essor des plantes sarclées et des oléagineux dans les rotations culturales (l'occupant explique ainsi au Majestic que « si l'on veut que le rendement de blé de certaines terres légères de la Marne augmente, il faudra y intensifier la culture de la pomme de terre³⁹») ; une meilleure sélection des semences et rémunération des innovateurs (voir ci-après) ; ou encore une lutte plus rationnelle contre les ennemis des cultures⁴⁰.

Tout en accroissant sa ponction (la part du blé français capté par l'Allemagne passe de 8 % en 1941-42 à 17 % en 1942-43⁴¹), l'occupant dénonce l'archaïsme d'une agriculture hexagonale aux rendements à l'hectare inférieurs à ceux de l'Allemagne de 35 % pour le blé et la pomme de terre et de 15 % pour la betterave⁴². Il se plaint également des cadres « du régime déchu » qui « ne sont ni disposés à reconnaître l'inefficacité de leurs méthodes, ni capables de s'adapter à des conditions nouvelles⁴³».

Vaincus, les administrateurs, techniciens, chercheurs et professionnels de l'agriculture française doivent faire face au défi de la supériorité agronomique proclamée ou réelle de l'occupant. Certains la taisent ou la réfutent par fierté nationale (tels Michel Augé-Laribé) tandis que d'autres l'invoquent pour appeler à une « modernisation », involontairement (tels René Dumont) ou volontairement (Marcel Braibant) instrumentalisés alors par la presse collaborationniste. Parmi les experts qui écrivent dans le journal collaborationniste *La terre française*, René Dumont, avant de s'enticher après-guerre de l'agriculture américaine, n'est pas le dernier à vanter les mérites techniques de l'agriculture allemande :

« Le gaspillage d'engrais naturel (...) est actuellement un crime contre la nation (...). L'utilisation la plus profitable de tous les débris végétaux (...), consisterait,

37 *Ibid.*, p. 27.

38 « L'agriculture française », *Agence économique*, 3 mars 1944, p. 1.

39 AN F/10/7034. Entretien du 25/3/1943 au Majestic.

40 AN 19890467/9. Fonds Augé-Laribé. Un dossier comprend des articles de la presse collaborationniste, vantant en 1941 l'efficacité de la lutte contre doryphore dans la zone interdite avec la distribution de pulvérisateurs et d'insecticide par l'occupant.

41 GRECARD F., LE BOT, F. et PERRIN, C., op. cit., p. 105.

42 « L'agriculture française », *Agence économique*, 3 mars 1944, p. 1.

43 *Ibid.*, p. 1.

comme en Allemagne, à les recueillir dans des poubelles spéciales, pour en alimenter des élevages de porcs⁴⁴. »

« Les agriculteurs allemands nous observent, soyons fiers de notre renommée ; sachons leur montrer une agriculture progressiste, au courant des plus récentes techniques⁴⁵. »

Revue de l'interprofession, *La Pomme de Terre française* loue également la filière allemande. Face à la galle verruqueuse, on apprend qu'Outre-Rhin on « a abandonné obligatoirement toutes les variétés ne figurant pas sur une liste officielle où ne sont admises que des pommes de terre suffisamment résistantes »⁴⁶. Aussi la revue détaille-t-elle « la description des 65 variétés résistantes actuellement autorisées en Allemagne, tout sélectionneur étant appelé à les connaître. »⁴⁷

L'attraction du modèle allemand est telle que, avant de disparaître des discours publics des modernisateurs d'après guerre, l'exemple de l'« organisation méthodique de la recherche et de l'expérimentation agricoles » est encore invoqué à la Libération dans un rapport de Crépin qui conduira à la création de l'Institut National de la Recherche Agronomique⁴⁸.

Un dernier indicateur du rayonnement allemand sur l'agronomie française peut être fourni par le dépouillement des *Annales Agronomiques*, revue phare de la recherche agronomique française, qui comprend une partie « documentation » qui recense chaque année des milliers d'articles et ouvrages étrangers. La part des travaux de langue allemande y est importante depuis sa création en 1931, mais elle s'accroît encore pendant l'occupation. Concernant les semences, la génétique et la sélection variétale, 41% des travaux étrangers recensés en 1934-1935 sont en langue allemande (33 sur 80), contre 83% en 1942-1943 (71 sur 86). Ces recensions sont signées Jean Bustarret ou Robert Diehl, germanophones et bras droits de Charles Crépin dans l'expérimentation agronomique. Ce doublement tient bien sûr à des raisons matérielles (coupure des échanges de revues entre belligérants), mais témoigne aussi de l'aura scientifique du Reich auprès des chercheurs de la France occupée qui y voient notamment un modèle modernisateur qui a fait ses preuves en matière de semences et variétés.

Parmi ces recensions on en compte plusieurs qui résument les travaux d'évaluation variétale du *Reichsnährstand*, permettant d'interdire ou d'autoriser les variétés dans le catalogue allemand, la *Reichsortenliste*. La qualité des essais multi locaux du *Reichsnährstand*, avec pas moins d'une vingtaine de champs d'essais, au moins six répétitions par variétés, et 56 variétés testées impressionne et va inspirer des initiatives similaires du « Service de

44 DUMONT R., « Le problème des engrais en période de crise », *La Terre Française*, n° 57, 29 nov. 1941, p. 3.

45 DUMONT R., « La récolte et la conservation des fourrages », *La Terre Française*, n° 83, 30 mai 1942.

46 s.n., « Les variétés résistantes allemandes », *La pomme de terre française*, n°34 (avr 1942), 1-3, p. 1.

47 *Ibid.*, p. 1.

48 Archives de l'Institut Pasteur. Trefouel. Carton DIR. Inra 1. Ch. Crépin, « Rapport accompagnant le projet de loi portant organisation de la recherche agronomique et création d'un Institut National de la Recherche Agronomique », décembre 1944, p. 4.

l'Expérimentation » à partir de 1942 pour le blé et la pomme de terre⁴⁹. La même année, recensant un article sur la sélection du blé du Pr. Theodor Roemer, figure de proue de l'amélioration des plantes en Allemagne, Bustarret en conclut avec satisfaction que « les variétés 'de pays' ne sont pas plus résistantes que les variétés 'améliorées'⁵⁰ ».

4. Le Décret de 1942 : fruit d'un diktat de l'Occupant

L'indéniable intérêt des agronomes français pour la modernité de l'agriculture allemande, ne suffit pas encore à établir que la réglementation variétale et semencière instaurée en 1942 sous Vichy a été directement inspirée de l'Ordonnance nazie de 1934. Pour le faire, il nous reste à montrer que des acteurs qui ont joué un rôle direct dans l'instauration du décret de 1942 ont explicitement mis le modèle allemand en avant.

Revenons alors à Theodor Roemer. Début 1942, celui-ci effectue justement une mission dans différentes régions françaises pour le Commandement militaire allemand. Au terme de cette mission, qui l'a amené à rencontrer ses collègues Schribaux et Crépin qu'il connaît depuis plus de dix ans par l'association internationale des sélectionneurs, Roemer assène le 26 février 1942, un exposé sur ce que doit faire la France afin « d'établir en Europe une économie agricole saine ». Sont présents à cette réunion au Majestic Robert Préaud, le Secrétaire Général à l'Agriculture et Fritz Reinhardt des services économiques du Commandement militaire Allemand, bien sûr, mais aussi Albert Demolon, président de l'Académie d'agriculture et qui dirige encore les services de recherche agronomique du Ministère⁵¹. Roemer défend la priorité aux productions végétales sur les productions animales, la mécanisation, la « vulgarisation de meilleures méthodes » et, surtout :

« Il faut assurer une production plus abondante de semences et, plus généralement, l'emploi de meilleures variétés. Il faut aussi assurer la protection des graines sélectionnées⁵². »

Infuser le progrès génétique vers les campagnes tout en instaurant les droits des obtenteurs, on reconnaît là le double dispositif de la *Verordnung über Saatgut* de mars 1934. Et Roemer de poursuivre :

« Ce n'est qu'à condition que cette protection soit assurée que l'Allemagne expédiera en France ses meilleures variétés de pomme de terre (...). Il convient donc de réaliser les projets depuis longtemps présentés par le Professeur Schribaux dont l'initiative, jusqu'à présent, n'a pas eu de succès⁵³. »

49 *Annales agronomiques*, vol. 12, 1942, p. 707-08, cit. p. 708 (recension signée « J. Bu »)

50 *Annales agronomiques*, vol. 12, 1942, p. 712-13, cit. p. 712. Cf. aussi son article de 1944, « Variétés et variations », analysé dans Bonneuil C. et Thomas F., *op. cit.*, p. 78-82.

51 AN 19890467/15. Exposé fait à M. le Secrétaire Général à l'Agriculture par le Pr Roemer, en présence du Dr Reinhardt, le 26 fév. 1942.

52 *Ibid.*

53 *Ibid.*

Roemer cherche donc ici à lever tout obstacle aux propositions de son homologue Émile Schribaux, qui connaissait parfaitement l'Ordonnance nazie sur les semences et le travail de « purification » variétale opérée outre-Rhin depuis 1934, et qui avait promu avec lui, au sein de l'association internationale des sélectionneurs, un droit de propriété industrielle pour ces innovateurs. Schribaux avait d'ailleurs déjà promu un dirigisme variétal dans la loi du 24 décembre 1934 et avait défendu un (bio)pouvoir de l'État à interdire des variétés jugées improductives :

« Le catalogue officiel des blés cultivés en France (...) en compte 385, vous entendez bien, 385 (...) ! Cette profusion de variétés est un fléau pour tout le monde (...). Voilà des années que nous recommandons en vain de porter la hache dans la forêt touffue des blés français, et d'y pratiquer des coupes sombres (...) c'est une douzaine, une quinzaine de blés au plus qui suffiraient pour toute l'étendue du territoire⁵⁴. »

Le diktat de Roemer apporte donc son soutien à des projets réglementaires poussés depuis quelques années par Schribaux et Crépin, mais qui tardaient à être adoptés. Le Ministre de l'Agriculture Caziot, soucieux de satisfaire l'occupant en vue d'obtenir la libération de cadres de l'agriculture prisonniers de guerre, signe alors le Décret créant le Catalogue le 24 février 1942⁵⁵. L'arrêté du 10 mars 1942⁵⁶ organise ensuite le CTPS, suivi par le décret du 13 juin 1942⁵⁷ dont l'article 7 précise que :

« les variétés nouvelles, importées ou non, ne peuvent être vendues comme blé de semence, avoine de semence, orge de semence, pomme de terre de semence, maïs de semence qu'après inscription au catalogue des espèces et variétés. »

Dans les mois qui suivent, 17 variétés de blé sont radiées du catalogue, et donc interdites à la vente comme semence.⁵⁸ La même année 1942, un service de l'expérimentation est créé au ministère de l'Agriculture sous l'autorité de Charles Crépin, rassemblant les stations et champs d'expériences des services agricoles, mais ne contrôlant pas encore les laboratoires de recherche toujours dirigés par le pédologue Demolon. Mais peu à peu la recherche agronomique est réorientée pour appuyer la nouvelle politique de dirigisme variétal et semencier : lorsqu'en 1943 expérimentation et recherche sont unifiés, c'est à Charles Crépin et non à Demolon qu'est confiée la tête du « service de la recherche et de l'expérimentation⁵⁹. »

Le dirigisme variétal est particulièrement marqué dans le cas de la pomme de terre, avec l'encadrement très strict de la production de plants de semence permis par le dispositif corporatiste et l'appareil administratif d'intervention déployé au nom de l'impératif d'assurer

54 SCHRIBAUX É., « La qualité des blés indigènes et le problème du bon pain », *Le sélectionneur français*, VII(1), mars 1938, p. 41-55, p. 45.

55 Soit deux jours avant la réunion au Majestic.

56 *JOEF* du 12 mars 1942, p. 999-1000.

57 *JOEF* du 17 juin 1942, p. 2112-2113. Selon les termes de l'armistice, toute législation ou réglementation de Vichy, pour s'appliquer en zone occupée, devait être validée par le Commandement militaire allemand.

58 Archives du CTPS au GEVES. « Section Céréales, procès-verbal de la réunion du 3 novembre 1942 ».

59 BONNEUIL C. et THOMAS F. 2010. « Purifying Landscapes: The Vichy Regime and the Genetic Modernization of France », *Historical Studies in Natural Sciences*, Vol. 40, No. 4, 532-568.

le ravitaillement. L'arrêté du 17 mars 1942 crée auprès de la Direction de la Production Agricole du Ministère, un « Comité Technique de la production des semences de pomme de terre de multiplication » qui détermine les zones géographiques, et modalités de contrôle des cultures (et d'acceptation ou refus) des semences de multiplication⁶⁰.

Le Service de la Recherche et de l'Expérimentation de Crépin est alors mobilisé pour travailler de concert avec le « Groupe spécialisé pomme de terre et topinambour » de la Corporation paysanne, les administrations et le GNIS. Il joue un rôle clé dans la mise en place d'un dispositif d'expérimentation variétale, de production et de multiplication des plants de pommes de terre. Jean Bustarret se trouve ainsi en 1943 à la tête de 98 « champs de comportement pour l'amélioration des souches » répartis dans toute la France, et peut compter sur la mise à disposition des contrôleurs du « Groupe spécialisé » pour la conduite de ces champs d'essai⁶¹.

Les résultats des essais conduisent à la circulaire du 5 juillet 1943 qui entend commander les flux variétaux et semenciers à l'échelle du pays. Elle dresse la liste des départements dont les productions de semences peuvent alimenter les autres régions, par opposition à ceux où la production de plants de multiplication est interdite même pour assurer leurs besoins internes. Elle prescrit aussi la liste limitative des variétés autorisées à la mise en multiplication (une quinzaine), autorisées à l'essai (une douzaine), ou éliminées pour des raisons de rendement ou de sensibilité aux viroses (huit variétés, dont *Duchesse*, *Joséphine* ou encore *Rosa*, ancienne variété à chair ferme et jaune de très bonne qualité, d'excellente conservation et appréciée de nombreux agriculteurs d'alors et d'amateurs d'aujourd'hui, mais rejetée par le Service de la Recherche et de l'Expérimentation au nom de son rendement moyen)⁶². Parmi les variétés autorisées, les maisons de sélection sont chargées de produire des « plants français de sélection » gratifiés d'une honnête prime de 50 à 130 F par quintal, que des cultivateurs sous contrat devront multiplier pour produire des « plants français de multiplication ». En échange d'une prime de 20 à 25 F par quintal, ces agriculteurs se soumettent aux consignes de contrôleurs supervisant la multiplication, en matière de distance de sécurité avec les champs voisins, de conduite agronomique (lutte contre les parasites, date avancée de défanage...), de préservation de la pureté variétale (semis, stockage). Le GNIS décide ainsi en 1942, de refuser les livraisons des agriculteurs-multiplicateurs qui n'atteindraient pas un niveau de pureté de 99 %, ou qui seraient trop atteintes par les maladies et les doryphores⁶³. Les surfaces en multiplication contrôlée couvrent 92 000 ha en 1942 et 265 000 ha en 1943, sillonnés par un millier de contrôleurs⁶⁴. Un dispositif d'encadrement impressionnant...

60 *La pomme de terre française*, n°35, mai 1942, p. 4-5.

61 AN F¹⁰ 5136, Corporation paysanne 1940-44, « Activité du groupe spécialisé de la pomme de terre au cours de l'année écoulée », mai 1944 et AN F10 5278, Pomme de terre

62 F¹⁰ 5278. « Production de pommes de terre de semences de multiplication » Circulaire aux Directeurs des Services Agricoles, 5 juillet 1943.

63 AN F¹⁰ 5943. Décision du GNIS du 11 mai 1942.

64 AN F¹⁰ 5136, op. cit. ; AN F10 5278 Pomme de terre, op. cit.

Conclusion : des origines allemandes et Vichystes à la modernisation agricole d'après 1945 ?

Concluons sur deux points. Premièrement, l'importance des réalisations du dirigisme variétal et semencier sous Vichy, conduisant à la reconduction de ses instruments de modernisation génétique au cœur du modèle modernisateur d'après-guerre. Deuxièmement, cette étude de cas, conjuguée à celle de Margot Lyautey sur l'*Ostland* et la politique d'encadrement de l'agriculture française par l'occupant allemand porteur d'une prétention à la modernité, fissure le récit d'une modernisation agricole française qui aurait débuté après la Libération sous l'influence principale d'un modèle américain, et appelle à de nouveaux travaux sur le moment Vichyssois et allemand de cette modernisation⁶⁵.

65 Cf. la thèse en cours de Margot Lyautey, mobilisant des archives allemandes jusqu'ici inexploitées.